



Helvetia Suisse

**Compte
d'exploitation
2013**

Assurance vie collective.

Votre assureur suisse.

helvetia 

2013: la réussite grâce à la confiance mutuelle.



Chère lectrice, cher lecteur,

La prévoyance vieillesse en Suisse est un modèle de réussite qui fait des envieux. De nombreux pays se sont déjà servis de notre principe des trois piliers comme d'un modèle pour créer leur propre système d'assurance sociale. C'est pourquoi il est bon et louable si le Conseil fédéral fait preuve de réflexion et de clairvoyance sur l'avenir de ce modèle de réussite. Avec la réforme «Prévoyance vieillesse 2020», c'est exactement ce qu'il fait. Les éléments essentiels de cette réforme sont maintenant connus et l'Helvetia peut se montrer rassurée: elle est déjà bien armée aujourd'hui pour relever ces nouveaux défis. C'est ainsi que des solutions pour la structuration flexible et individuelle de la retraite font partie depuis longtemps de l'offre standard. La transparence maximale et l'utilisation responsable et prévisionnelle des capitaux de prévoyance sont pour l'Helvetia Fondation collective une évidence qui a fait ses preuves notamment ces dernières années et a contribué à une fidélisation importante de la clientèle.

La confiance est à la base de toute relation commerciale. Ceci est particulièrement vrai dans le secteur de la prévoyance professionnelle qui rassemble des sommes considérables de fonds de prévoyance. C'est pourquoi l'Helvetia a toujours accordé une priorité à la transparence dans toutes ses activités et la «Prévoyance vieillesse 2020» du Conseil fédéral augmente également les exigences dans ce domaine. La transparence et la confiance se créent également lorsque vous, clients, comprenez ce que nous faisons, comment nous le faisons et pourquoi nous le faisons. Vous devez obtenir des réponses à vos questions. L'Helvetia a justement utilisé l'année passée divers moyens pour le faire. Lors de la manifestation «Les assurances en dialogue», l'Helvetia a montré aux clients PME, représentants des autorités, hommes politiques et médias, sous le titre «social et sûr», le rôle que peut être amenée à jouer une compagnie d'assurances dans la prévoyance professionnelle et les conséquences pratiques des réformes pré-

vues. D'autres manifestations suivront. Et dans l'émission «Geld» de la chaîne de télévision locale de Suisse centrale «Tele 1», des représentants de l'Helvetia prennent régulièrement position sur les questions actuelles ayant trait à la prévoyance, aux assurances et aux impôts – des mesures qui doivent vous prouver que vous avez en l'Helvetia un partenaire qui mérite votre confiance pour vos questions sur la prévoyance.

Le compte d'exploitation ci-joint comporte également des éléments qui correspondent à de nouvelles exigences de transparence, par exemple dans les présentations plus détaillées des primes d'épargne et des provisions (cf. pages 3 et 4). L'Helvetia peut à nouveau présenter des chiffres très satisfaisants pour l'exercice 2013 dans les affaires vie collective: les augmentations de 5.1% pour les primes périodiques et de 26.5% pour les primes uniques ont assuré à l'Helvetia, comme l'année dernière déjà, le 3^e rang en termes de parts de marché des prestataires suisses. L'Helvetia doit ces augmentations notamment à la demande ininterrompue de solutions d'assurance complète et à la multiplicité des accès clients (entre autres propre service externe, affaires directes et courtiers). Les résultats actuariels robustes et les bénéfices sur les placements de capitaux ont permis des renforcements de réserves supplémentaires qui offrent justement une sécurité supplémentaire dans un contexte de faibles taux d'intérêt. Le fonds d'excédents et les réserves de fluctuation ont pu être en outre alimentés. Le résultat d'exploitation s'est élevé à CHF 60.2 millions, soit CHF 1.5 million de plus qu'en 2012. Le nombre de personnes actives assurées a progressé de 4.8%. Ce chiffre prouve lui aussi l'importante et satisfaisante fidélisation des clients.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Comme l'année dernière, nous allons investir aussi à l'avenir dans cette confiance car elle constitue la base pour poursuivre notre fructueuse collaboration. Nous nous en réjouissons!

Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA

Dr Philipp Gmür
Président du Comité de direction

Compte de résultat.

Le compte de résultat ci-après présente les produits et les charges de l'exercice 2013 de l'Helvetia Assurances dans les affaires vie collective. Il renseigne ainsi sur la nature, le montant et la composition du résultat de l'entreprise dans ce domaine d'affaires.

Compte de résultat

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires	2013	2012
Produits		
Primes d'épargne	2 218 644	1 845 973
<i>Dont cotisations pour l'alimentation des avoirs de vieillesse</i>	718 467	661 607
<i>Dont avoirs de vieillesse versés (entrées de service, nouvelle affiliation)</i>	1 235 523	950 415
<i>Dont apports pour rentes de vieillesse reprises</i>	166 409	122 049
<i>Dont apports pour rentes d'invalidité et de survivants reprises</i>	25 477	23 102
<i>Dont apports pour polices de libre passage</i>	72 768	88 800
Primes de risque	323 186	329 215
Primes de frais	88 029	86 237
Recettes des primes brutes acquises	2 629 858	2 261 425
Produits directs des placements	412 183	405 232
Résultat des ventes	18 867	7 143
Résultat de change	-11 945	-10 759
Solde des réévaluations et amortissements	-22 989	-2 811
Charges d'intérêts	-52	-12
Charges pour la gestion de la fortune	-17 949	-17 273
Produits des placements de capitaux (net)	378 115	381 520
Autres produits	23 088	21 830
Résultat de la réassurance	-7 757	-17 814
Total des produits	3 023 305	2 646 961
Charges		
Prestations en cas de vieillesse, décès et invalidité	542 238	546 740
Prestations de libre passage	786 061	726 429
Valeurs de rachat suite à des résiliations de contrat	255 271	212 545
Frais de traitement des prestations	6 475	6 332
Prestations d'assurance	1 590 044	1 492 046
Avoirs de vieillesse	651 368	452 906
Réserve mathématique rentes de vieillesse et de survivants	347 973	249 141
Réserve mathématique rentes d'invalidité	48 448	-2 195
Réserve mathématique polices de libre passage	12 565	35 991
Provision pour sinistres survenus à régler	-27 383	570
Autres	165 828	198 314
Variation des provisions techniques	1 198 798	934 727
Frais de conclusion et d'administration	86 501	88 507
Autres charges	5 923	4 893
Participation aux excédents attribuée au fonds d'excédents	81 841	68 070
Résultat d'exploitation	60 197	58 718
Total des charges	3 023 305	2 646 961

Chiffres du bilan.

Dans le bilan ci-après, l'Helvetia Assurances renseigne sur la provenance et l'affectation du capital attribué à ses affaires vie collective.

Bilan

en 1 000 CHF, selon états financiers statutaires

31.12.2013

31.12.2012

Actifs¹

Placements de capitaux

Liquidités et dépôts à terme	1 565 056	9.85%	943 470	6.46 %
Titres à revenu fixe en francs suisses	7 212 054	45.41%	7 168 154	49.07%
Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	1 682 409	10.59%	1 330 560	9.11%
Hypothèques et autres créances nominales	2 903 619	18.28%	2 660 335	18.21%
Actions suisses et actions étrangères	343 359	2.16%	314 924	2.16%
Parts de fonds de placement	327 296	2.06%	287 920	1.97%
Private equity et hedge funds	1 262	0.01%	2 620	0.02%
Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	18 731	0.12%	8 367	0.06%
Placements dans des participations et des entreprises liées	112	0.00%	43 539	0.30%
Immeubles	1 828 782	11.51%	1 847 058	12.65%
Autres placements de capitaux	0	0.00%	0	0.00%

Total

15 882 681

14 606 947

Passifs¹

Provisions techniques brutes

Avoirs de vieillesse ²	9 200 836	8 549 468
Provision supplémentaire pour conversions de rentes à venir ²	320 100	286 000
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours ²	2 733 260	2 385 287
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours ²	1 124 001	1 075 552
Renforcement de la réserve mathématique des rentes en cours ²	636 589	532 900
Réserve mathématique polices de libre passage	337 987	325 422
Provision pour sinistres survenus à régler	234 761	262 143
Fonds de renchérissement	298 306	291 768
Parts d'excédents créditées	164 617	150 820
Autres provisions techniques	20 211	20 016

Total

15 070 668

13 879 377

¹ Extrait du bilan conformément au schéma de publication de l'autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA)

² Répartition des positions entre régime obligatoire et surobligatoire:

État au 31.12., en 1 000 CHF	Régime obligatoire		Régime surobligatoire	
	2013	2012	2013	2012
Avoirs de vieillesse	5 054 122	4 677 334	4 146 714	3 872 134
Provision supplémentaire pour conversions de rentes à venir	224 900	199 500	95 200	86 500
Réserve mathématique pour les rentes de vieillesse et de survivants en cours	1 536 850	1 345 598	1 196 410	1 039 689
Réserve mathématique pour les rentes d'invalidité en cours	690 263	662 043	433 738	413 509
Renforcement de la réserve mathématique des rentes en cours	494 028	425 630	142 561	107 270

Placements de capitaux.

L'année de placement 2013

L'année de placement 2013 a été profondément marquée par la politique offensive en matière de liquidité menée par les banques centrales. Afin de continuer à stabiliser l'économie, il a fallu lâcher les rênes de la politique monétaire. Dans ce contexte, les marchés des actions aux États-Unis et en Europe ont tout particulièrement brillé, tandis que les marchés émergents ont significativement baissé en raison des soucis conjoncturels et de l'augmentation des taux en perspective. Les marchés des obligations ont souffert de la hausse des taux d'intérêt. Bien que les rendements soient restés à un niveau modeste, ce sont notamment les titres assortis d'une qualité de débiteur élevée qui ont enregistré des chutes de cours. À l'inverse, les obligations à niveau de solvabilité inférieur ont pu bénéficier d'écartés limités. Avec un cours minimum toujours actuel de CHF 1.20 par euro, le taux de change par rapport à l'euro a connu un développement stable.

Allocation d'actifs stable

Le volume de placement en valeurs de marché a augmenté de CHF 700 millions au cours de l'exercice sous revue. L'augmentation est, d'une part, entraînée par le développement commercial toujours avantageux et, d'autre part, impactée par le recul des réserves d'évaluation induit par les taux d'intérêt sur les placements rémunérés. Les nouveaux fonds d'investissement imposables ont été constitués pour la majeure partie par des obligations, des hypothèques et des emprunts et pour une plus petite partie par des actions et des obligations convertibles. En raison d'un besoin en liquidités plus élevé au début de l'exercice 2014, une part comparativement importante de liquidités et de dépôts à terme a été gérée. L'allocation d'actifs était ainsi proche des pondérations cibles stratégiques. En raison de l'incertitude qui règne toujours sur les marchés, nous avons poursuivi en 2013 notre politique de placement orientée vers la sécurité. Les portefeuilles d'actions et les expositions aux monnaies étrangères sont restées couvertes pour une grande part par des options et des futures.

Revenu des placements fiable

Le revenu des placements a atteint comme l'année dernière déjà environ CHF 400 millions. Le résultat a pu être maintenu en raison des volumes de placement plus élevés dus à la croissance. En raison de la persistance des taux d'intérêt bas, les nouveaux placements réduisent les rendements de portefeuilles aux valeurs comptables de 0.2 point de pourcentage pour atteindre 2.6%. Ce recul modéré est le résultat de la politique fructueuse appliquée depuis quelques années, consistant à réduire progressivement les écarts de durée entre les actifs rémunérés et les engagements. Avec un taux

de -1.05%, la performance mesurée aux valeurs du marché est négative, en raison de la hausse des taux d'intérêt qui se manifeste dans une réduction marquée des réserves d'évaluation. Si l'on tient compte de la contribution positive des actions, il en résulte un effet net de moins CHF 564 millions. Il convient ce faisant de prendre en considération le fait que des fluctuations de cours conditionnées par les intérêts sont en réalité insignifiantes car nous gérons les titres rémunérés jusqu'à leur échéance d'un point de vue Asset Liability global. S'y ajoute le fait que la correction sur taux d'intérêt de l'exercice en cours a certes diminué les réserves d'évaluation constituées auparavant durant les années de crise, mais ne les a pas épuisées.

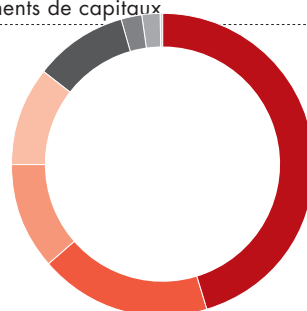
Perspectives

Nous tablons pour l'année en cours sur une poursuite de l'amélioration de la conjoncture économique, notamment aux États-Unis et en Europe. Beaucoup de risques subsistent malgré tout et peuvent générer des turbulences sur les marchés, qu'il s'agisse des problèmes encore non résolus de la crise de la dette européenne ou de nuages en formation dans les marchés émergents. C'est pourquoi nous poursuivons cette année encore notre politique de placement éprouvée assortie d'une gestion des risques opérationnelle performante.

Allocation d'actifs

Total des placements de capitaux par catégorie de placement au 31.12.2013 (en % de la valeur comptable)

■ Titres à revenu fixe en francs suisses	45.41%
■ Hypothèques et autres créances nominales	18.28%
■ Immeubles	11.51%
■ Titres à revenu fixe en monnaies étrangères	10.59%
■ Liquidités et dépôts à terme	9.85%
■ Actions suisses et étrangères	2.16%
■ Parts de fonds de placement	2.06%
■ Avoirs issus d'instruments financiers dérivés	0.12%
□ Private equity et hedge funds	0.01%
□ Placements dans des participations et des entreprises liées	0.00%
□ Autres placements de capitaux	0.00%



État au 31.12.2013, en 1 000 CHF	Valeur comptable	Valeur du marché
Total des placements de capitaux		
Au début de l'exercice	14 600 594	15 712 002
À la fin de l'exercice	15 881 873 ¹	16 429 082
Réserves d'évaluation		
Au début de l'exercice		1 111 408
À la fin de l'exercice		547 209
Variation		-564 199

¹ Sans obligations découlant d'instruments financiers dérivés

État au 31.12.2013, en milliers de CHF	Brut ²	Net ³
Produit des placements de capitaux		
Produit des placements de capitaux	396 064	378 115
Rendement sur valeurs comptables	2.60%	2.48%
Performance aux valeurs du marché	-1.05%	-1.16%

² Y compris la charge d'intérêts; avant imputation des frais d'administration de la fortune

³ Y compris la charge d'intérêts; après imputation des frais d'administration de la fortune

Frais d'administration de la fortune

Les frais d'administration de la fortune incluent tous les frais internes en relation avec l'activité de placement et les frais externes (droits de garde, autres commissions, coûts des placements alternatifs, etc.).

Les coûts de transaction et les charges afférentes aux immeubles ne sont pas compris; ceux-ci sont imputés sur les produits correspondants, comme cela se pratique habituellement dans le secteur. Le taux de frais de l'Helvetia est de nouveau très bas comme les années précédentes avec 0.11%.

en 1 000 CHF	2013	2012
Total des placements de capitaux moyen aux valeurs du marché	16 070 542	15 125 149
Frais pour la gestion de la fortune	17 949	17 273
Frais d'administration de la fortune en % du total des placements de capitaux	0.11%	0.11%

Quote-part minimum.

Affaires rattachées à la quote-part minimum

Les dispositions légales relatives à la quote-part minimum indiquent que 90% au minimum des produits doivent être affectés au profit des assurés. On assure ainsi que les assurés participent de manière appropriée au bénéfice réalisé de la compagnie d'assurance.

État au 31.12.2013, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	336 391	224 961	59 937	621 290
Prestations affectées	-215 941	-111 418	-48 763	-376 121
Résultat brut	120 450	113 544	11 174	245 168
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus d'épargne				
Risque de longévité				-47 500
Découverts en cas de conversion en rentes				-50 200
Garanties d'intérêts				-200
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus de risque				
Renforcements des rentes d'invalidité et de survivants				-28 200
Sinistres survenus mais pas encore déclarés				0
Fluctuations des sinistres				-21 300
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves				-147 400
Attribution au fonds d'excédents				-51 297
Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum				46 472
Quote-part de distribution				92.5%

En 2013, l'Helvetia a affecté CHF 574.8 millions au profit des assurés dans les affaires rattachées à la quote-part minimum. Cela correspond à une quote-part de distribution de 92.5%.

Les composantes suivantes font partie des prestations en faveur des assurés:

- Prestations directement affectées aux processus épargne, risque et frais (cf. le tableau ci-contre): CHF 376.1 millions
- Renforcement des réserves: CHF 147.4 millions
- Attribution au fonds d'excédents: CHF 51.3 millions

L'Helvetia réalise dans les processus épargne, risque et frais des recettes couvrant les frais. Il n'y a pas de financement croisé. La sécurité des fonds de prévoyance revêt une priorité absolue pour l'Helvetia. Par la constitution de renforcements appropriés de réserves, nous tenons compte des conditions-cadres démographiques et économiques. Les découverts qui naissent de la différence entre le taux légal de conversion des rentes et le taux exact de conversion des rentes d'un point de vue actuariel sont l'une des conséquences de ces conditions-cadres. Par rapport aux avoirs de vieillesse obligatoires des assurés actifs

et invalides, le besoin de financement des découverts représente actuellement quelque 0.4%.

Sources de produits et principaux postes de charge en rapport avec les trois processus

Processus	Recettes	Prestations affectées
Épargne	Produit net des placements de capitaux	Rémunération des avoirs de vieillesse et des réserves mathématiques pour les rentes en cours, conversion de l'avoir de vieillesse en rentes de vieillesse
Risque	Prime de risque	Paiement des prestations d'invalidité et des prestations de survivants, constitution des réserves mathématiques pour de nouvelles rentes
Frais	Prime de frais	Prestations de service dans le cadre de la gestion de solutions de prévoyance et d'assurance ainsi que du conseil à la clientèle

Affaires non rattachées à la quote-part minimum

Les contrats qui disposent d'une réglementation contractuelle spéciale de la participation aux excédents échappent totalement ou partiellement aux dispositions légales relatives à la quote-part minimum. Les sources de résultat et leur affectation dans le domaine d'activité non rattaché à la quote-part minimum sont représentées ci-après:

État au 31.12.2013, en 1 000 CHF	Épargne	Risque	Frais	Total
Recettes brutes	41 724	98 224	28 092	168 040
Prestations affectées	-42 052	-54 415	-15 415	-111 881
Résultat brut	-328	43 809	12 677	56 159
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus d'épargne				
Risque de longévité				-15 601
Découverts en cas de conversion en rentes				16 100
Garanties d'intérêts				0
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves dans le processus de risque				
Renforcements des rentes d'invalidité et de survivants				-12 388
Sinistres survenus mais pas encore déclarés				0
Fluctuations des sinistres				0
Constitution/Dissolution de renforcement des réserves				-11 889
Attribution au fonds d'excédents				-30 545
Résultat d'exploitation des affaires rattachées à la quote-part minimum				13 726
Quote-part de distribution				91.8%

Font partie des contrats qui disposent d'un règlement spécial de participation aux excédents notamment:

- Les contrats avec propre compte de profits et pertes (autrement dit propres groupes de participation aux bénéfices). La participation aux bénéfices sous la forme d'excédents est fonction de l'évolution des sinistres du contrat en question.
- Les contrats dans lesquels le preneur d'assurance assume lui-même le risque de placement et participe ainsi directement au revenu du capital.

Les fondations collectives Swissscanto en tant qu'institution de prévoyance avec son propre groupe de participation aux bénéfices marquent notamment le résultat des affaires non rattachées à la quote-part minimum. Les affaires Swissscanto couvrent bien un tiers du portefeuille global de l'Helvetia à l'aune du nombre de personnes assurées. Le risque de placement de ce secteur n'est pas réassuré auprès de l'Helvetia.

Récapitulation du résultat d'exploitation

État au 31.12.2013, en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum		Non rattaché à la quote-part minimum		Total
Épargne	336 391		41 724		378 115
Risque	224 961		98 224		323 186
Frais	59 937		28 092		88 029
Recettes brutes	621 290	100.0 %	168 040	100.0 %	789 330
Prestations en faveur des assurés	-574 818	92.5%	-154 314	91.8 %	-729 132
Résultat d'exploitation	46 472	7.5%	13 726	8.2%	60 197

Fonds d'excédents.

Sur la base du résultat 2013, CHF 81.8 millions au total ont pu être attribués au fonds d'excédents pour les affaires vie collective. Sur ce montant, CHF 51.3 millions concernent les affaires rattachées à la quote-part minimum.

Évolution du fonds d'excédents

en 1 000 CHF	Rattaché à la quote-part minimum	Non rattaché à la quote-part minimum	Total
État au 31.12.2012	83 548	36 269	119 816
Attribution du compte d'exploitation	51 297	30 545	81 841
Attribution aux institutions de prévoyance	50 527	30 652	81 178
État au 31.12.2013	84 318	36 162	120 479

Dans le domaine soumis à la quote-part minimum, des excédents à hauteur de CHF 50.5 millions ont été distribués en 2013. Il s'agit des excédents de risque et d'intérêt de 2012 crédités aux institutions de prévoyance à terme échu le 01.01.2013, ainsi que de la participation aux excédents 2013 des polices de libre passage.

Le résultat d'exploitation 2013 solide et une politique d'excédents qui a accordé, ces dernières années, la priorité à la continuité et à la stabilité permettent à l'Helvetia d'accroître substantiellement la participation aux excédents par rapport à l'année précédente notamment dans les affaires rattachées à la quote-part minimum. Des distributions aux caisses de prévoyance ont pu être entreprises dans la même envergure que les attributions. Les excédents suivants sont crédités le 01.01.2014 à terme échu pour l'exercice 2013:

Excédent de risque pour l'année 2013¹

	Excédent de risque
Sur les primes de risque invalidité	10%
Sur les primes de risque au décès	15%

¹ Les clients bénéficiant d'une convention spécifique pour les excédents et d'assurances collectives en dehors de la prévoyance professionnelle sont exclus de l'excédent de risque.

Excédent d'intérêts et rendement global pour l'année 2013²

	Rémunération garantie	Excédent d'intérêts	Rémunération totale
Avoir de vieillesse LPP	1.5%	0.00%	1.50%
Avoir de vieillesse surobligatoire	1.0%	0.75%	1.75%

² S'applique aux solutions d'assurance complète des fondations collectives de l'Helvetia et des fondations autonomes avec un contrat d'assurance complète.

La rémunération globale de l'avoir de vieillesse obligatoire est inférieure de 0.4% à celle de l'avoir de vieillesse surobligatoire. La différence résulte des pertes de conversion dans le régime obligatoire.

Le fonds d'excédents

Le fonds d'excédents est une provision pour participations futures aux excédents. Il vise à offrir aux clients une participation stable à long terme aux excédents et à aplanir les fluctuations liées à la marche des affaires. Son contenu peut être utilisé uniquement en faveur des assurés dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Selon l'ordonnance sur la surveillance (OS), les montants du compte d'exploitation attribués au fonds d'excédents doivent être distribués au plus tard dans les cinq ans, mais au maximum à concurrence des deux tiers du fonds d'excédents.

Autres chiffres-clés.

Portefeuilles

	2013	2012
Assurés actifs	177 612	169 387
Bénéficiaires de rentes	21 000	20 021
Polices de libre passage	11 249	11 657
Nombre d'assurés	209 861	201 065
Nombre de contrats collectifs	17 595	18 113

Taux d'intérêt et de conversion 2013

	Régime obligatoire	Régime surobligatoire
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.5%	1.000%
Hommes (âge: 65 ans)	6.8%	5.835%
Femmes (âge: 64 ans)	6.8%	5.574%

Fonds de renchérissement

Le fonds de renchérissement correspond à une provision technique. Il sert au financement de l'adaptation future des rentes d'invalidité et de survivants courantes à l'évolution des prix, conformément à la LPP.

Évolution du fonds de renchérissement

en 1 000 CHF

État au 31.12.2012	291 767
Primes de renchérissement encaissées	5 731
Intérêt tarifaire	844
Charges pour augmentations liées au renchérissement des rentes de risque	-36
État au 31.12.2013	298 306

Adaptation des rentes

L'adaptation des rentes à l'évolution des prix se fonde sur l'art. 36 LPP. La compensation du renchérissement est accordée pour la première fois après trois ans de rente au début de l'année civile suivante. Les adaptations suivantes sont concomitantes avec l'adaptation des rentes AVS. En conséquence de cette réglementation, les rentes obligatoires de survivants et d'invalidité sont adaptées comme suit au 01.01.2013:

Début de la rente pendant l'année ou la période	Taux d'adaptation
1985–2008	0.0%
2009	0.4%

Les taux d'adaptation sont respectivement déterminés et publiés par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Charges d'exploitation

en 1 000 CHF	2013	2012
Frais d'acquisition	19 220	19 471
<i>Dont commissions aux brokers et courtiers</i>	5 424	5 487
<i>Dont commissions au propre service externe</i>	4 166	4 176
Frais de traitement des prestations	6 475	6 332
Frais de marketing et de publicité	3 433	3 047
Frais d'administration générale	63 848	65 990
Part de réassurance charges d'administration	-5 158	-3 095
Total des charges d'exploitation net	87 817	91 744

Par centre de coûts

Charges d'exploitation assurés actifs valeur absolue	80 326	84 373
Charges d'exploitation bénéficiaires des rentes valeur absolue	6 475	6 332
Charges d'exploitation polices de libre passage valeur absolue	1 017	1 039
Charges d'exploitation pour autres unités d'imputation	0	0
Total des charges d'exploitation net	87 817	91 744

Par tête (en CHF)

Charges d'exploitation assurés actifs	452	498
Charges d'exploitation bénéficiaires des rentes	308	316
Charges d'exploitation polices de libre passage	90	89

Primes de frais

en 1 000 CHF	2013	2012
Par centre de coûts		
Primes de frais assurés actifs valeur absolue	86 947	85 218
Primes de frais polices de libre passage valeur absolue	1 082	1 019
Autres primes de frais	0	0
Total des primes de frais	88 029	86 237

Par tête (en CHF)

Primes de frais assurés actifs	490	503
Primes de frais polices de libre passage	96	87

L'Helvetia a pu abaisser en 2013 les charges d'exploitation aussi bien dans l'ensemble que pour chaque assuré actif. Les processus positifs et les primes de frais couvrant les coûts attestent de la gestion efficiente de l'Helvetia.

**Helvetia Compagnie Suisse
d'Assurances sur la Vie SA**

St. Alban-Anlage 26, 4002 Bâle
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

Votre assureur suisse.

